

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-62

Séance du 10 juillet 2025 à 20h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin, Sophie Thomas

Représentés : Fatima Chomat par Olivier Bridelance ; Michel Pécoul par Rémi Goube ;

Secrétaire : Frédéric Froment

2025-62 : Positionnement de la commune concernant le nombre de sièges attribué à chaque commune au Conseil Communautaire de la CCdT

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture de la lettre de madame la Préfète relative au renouvellement de la composition des conseils communautaires qui aura lieu suite aux élections municipales de 2026, précise que :

- Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Trièves (CCT) est actuellement composé de 41 membres, selon la répartition de droit commun, Gresse-en-Vercors bénéficiant d'un siège.
- L'évolution démographique entraînera à l'issue des élections municipales de 2026 une nouvelle répartition de ces différents sièges, avec un siège en moins pour la commune de Mens (passage de 6 à 5) et un siège en plus pour la commune de Châtel-en-Trièves (passage de 2 à 3). Cette nouvelle répartition s'appliquera de plein droit, sans nécessité de délibérer pour les communes.
- Les conseils municipaux ont toutefois la possibilité de mettre en œuvre un accord local avec une autre répartition des sièges.
- Cet accord local doit se faire à la majorité qualifiée, par délibérations avant le 31 août 2025 de :
 - deux tiers au moins des conseils municipaux des communes (18 communes sur 27) représentant plus de la moitié de la population (5169 habitants sur 10 338)
 - ou la moitié au moins des conseils municipaux (14 communes) représentant plus des deux tiers de la population (6892 habitants).
- Dix scénarios de répartition du nombre de sièges ont été proposés, modifiant pour certains le nombre total de sièges au Conseil Communautaire (voir au verso).

Il indique qu'il s'agit donc pour le Conseil municipal de se positionner en même temps sur :

- le nombre de sièges souhaitable pour une juste représentativité de notre commune ;
- la répartition globale des sièges paraissant la plus équitable possible.

Concernant la représentativité de notre seule commune, considérant que...

- Gresse-en-Vercors ne compte que 356 habitants permanents mais peut en fait se prévaloir d'environ 1200 foyers fiscaux en raison du grand nombre de résidences secondaires,
- Son attractivité et son poids économique ont des retombées au-delà de ses frontières,

Monsieur le Maire propose de ne retenir que les scénarios qui prévoient d'attribuer deux sièges à notre commune, à savoir les scénarios 1,2,3,4,5,6,7,8.

Concernant la question de la répartition globale des sièges, considérant que...

- Les scénarios 1, 3, 4 et 7 prévoient des nombres de représentants différents pour des communes de même ou quasi même taille :
 - Scénario 1 : St-Baudille-et-Pipet et Treffort (258 h chacun) ;
 - Scénario 4 : Château-Bernard et St-Paul-les-Monestier (286 et 284 habitants) ;
 - Scénario 7 : Chichilianne et Roissard (326 et 320 habitants)

Monsieur le Maire, dans un souci d'équité, propose de ne pas les retenir.

Concernant les scénarios restants (2, 5, 6 et 8), il attire l'attention sur le fait qu'entre eux le nombre total de conseillers communautaires diffère, conséquence directe du nombre de communes passant, selon chaque scénario, de un à deux représentants.

En synthèse des débats,

Monsieur le Maire propose de ne délibérer ce jour que sur le principe de solliciter pour la commune de Gresse-en-Vercors deux sièges au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition.

VOTANTS 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 10 juillet 2025

Monsieur Rémi Goubé

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 15/07/25

et affichée et publiée le 15/07/25